



1 tiers a eu connaissance de mon casier judiciaire !!!

Par **funambule_old**, le **05/09/2007** à **11:14**

Bonjour à tous et merci de l'attention que vous porterez à ma demande.
Me voici dans une grande interrogation :
Voici 11 ans, je me suis retrouvée face à la justice. L'affaire s'est déroulée et au final, je n'ai eu qu'une confiscation de matériel... Pas d'autre frais que mon avocat (bien entendu)... Rien d'autre !
Alors bien sûr cela a été noté dans mon casier judiciaire...
Voici ma question :
J'ai une voisine plutôt "récalcitrante" et qui n'accepte pas que nous lui faisons face suite à des problèmes de place de parking... je précise que je vis dans une maison HLM et que cette personne aussi...
Bref, Hier, là voilà Ty pas qui m'interpelle en me disant que ma voiture n'a rien à faire sur SA place de Parking... Que de toute façon, elle va mettre ma voiture à la fourrière si elle reste + de 7 jours sur la place.... Et que de toute façon, elle sait que je ne suis pas une personne convenable puisqu'elle sait que j'ai eu des pbs avec la justice et elle sait pour quelles raisons !!!!!
COMMENT PEUT ELLE AVOIR ACCES A CETTE INFORMATION ?????
J'ai été au commissariat pour porter plainte... Pas de suite m'a t'on conseillé....
Et personne ne m'a donné d'explication quant à cette information !!!!
Qu'elle recours ai-je ???
Merci encore pour votre attention
Mme BERTEUIL

Par **Jurigaby**, le **05/09/2007** à **17:56**

Bonjour.
Il est très probable que votre voisine connaisse bien une personne bien placée dans l'administration ou la justice, et c'est comme ça qu'elle a eu connaissance de votre casier judiciaire.
A votre place, je laisserai tomber. Porter plainte ne servira à rien. Qui plus est, celui qui a divulgué l'info sera introuvable.